L'Accorderie de Grenoble
Échanger et coopérer

Rapport d'activité 2018

Sommaire

Introduction....3

I. L'ACCORDERIE DE GRENOBLE : UNE ASSOCIATION ANCREE LOCALEMENT ET DANS UN RESEAU NATIONAL....3
1. 2013-2017 : rappels sur l'Accorderie....3
2. Le Réseau des Accorderies de France....4
3. L'ancrage territorial....6
4. La gouvernance et les ressources humaines....7

II. LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS DANS LE FONCTIONNEMENT EN 2018....7
1. Les Ressources humaines....7
2. Les moyens financiers....8
3. De nouveaux Statuts....9

III. LES MEMBRES ACTIFS : PRES DE 580 ACCORDEUR.E.S INSCRIT.E.S....9
1. Répartition par sexe....9
2. Répartition par âge....10
3. Situation familiale....10
4. Situation professionnelle....11
5. Revenus....12
6. Commune de résidence....12
7. Comment les accordeur.e.s ont-ils connu l'existence de l'Accorderie ?....13

IV. LES ÉCHANGES....13
1. Repères quantitatifs....13
2. Principaux domaines d'échanges....14
3. Paroles d'accordeur.e.s....15

V. LES ACTIVITÉS COLLECTIVES....16
1. Le local....16
2. Les ateliers....17
3. L'achat groupé....19
4. Les sorties et moments conviviaux....19
5. Les groupes projet....20

VI. L'IMPLICATION DES ACCORDEUR.E.S....22
1. La dynamisation des échanges et les commissions internes....22
2. Les événements....22
3. Le RAF....23

VII. LA COMMUNICATION....24
1. Les outils de communication Internes....24
2. Les outils de communication externes....24
3. Les stands et présentations....25
4. Les participations à des événements....26
5. Les médias....27

VII. ANNEXES....28
1. Charte des Accorderies....28
2. Code de courtoisie....30
3. Statuts de l'association....31

Mercis 2018

Merci à Alexandra, Axel et Olivier,
pour leur engagement volontaire, civique et humain

Merci à Adélie,
pour son contact humain et son expertise en communication

Merci à Océane,
pour son remplacement de Sophie
dans des conditions de travail difficiles

Merci à Sophie
d'avoir contribué à inventer pendant quatre ans,
avec conscience professionnelle,
un nouveau métier : *Animatrice d'accorderie*

Merci à Paméla
d'avoir pris son relai avec dynamisme, inventivité et implication

Et merci à tous les accordeur.e.s
qui ont participé activement à ce nouveau réseau d'entraide !

L'année 2018 a constitué pour l'Accorderie de Grenoble, système solidaire d'échanges de services entre les habitants de l'agglomération grenobloise, sa cinquième année de fonctionnement. Elle a marqué aussi pour l'association le début d'une nouvelle phase. Après une année 2017 de difficultés financières et de réorganisation, l'Accorderie a en effet connu en 2018 plusieurs changements, positifs.

Un palier dans le dynamisme a été franchi, qui s'est tout d'abord concrétisé dans le nombre d'adhérents, puis dans la quantité des échanges de services, mais aussi et surtout dans la multiplication des moments conviviaux et dans la vie au sein du local.
En lien avec cette nouvelle vitalité, et après les changements décidés en 2017, plusieurs autres modifications se sont aussi produites. Elles concernent autant les ressources humaines, les moyens financiers que les stratégies de communication extérieure.

Après des rappels sur l'Accorderie de Grenoble et les Accorderies en général, ce rapport présentera d'abord les principaux changements concernant les moyens de l'association. Seront ensuite exposées l'évolution du nombre et du profil des membres, puis celle des types d'échanges, au centre de l'activité d'une Accorderie. Les trois dernières parties porteront sur les activités collectives proposées, sur l'implication des adhérents dans le fonctionnement de l'association, et sur les actions de communication, essentielles pour développer le réseau des « accordeur.e.s », les échanges et les liens entre eux.

I. L'ACCORDERIE DE GRENOBLE : UNE ASSOCIATION ANCREE LOCALEMENT ET DANS UN RESEAU NATIONAL

1. 2013-2017 : rappels sur l'Accorderie

Comme toutes les Accorderies, celle de Grenoble a pour but de lutter contre l'isolement et la pauvreté en tissant des liens de solidarité et de convivialité entre des personnes de tous les âges et de toutes les conditions sociales.
Cette « mixité sociale » (comme il se dit) et ce caractère intergénérationnel constituent les manières originales et spécifiques des Accorderies dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Il s'agit non pas de cibler les populations défavorisées, comme le font les politiques sociales existantes ou les associations caritatives, mais de mettre en place les conditions pour que des liens de solidarité se nouent entre des personnes de tous les milieux et de toutes les générations.

Un autre moyen pour atteindre cet objectif est le « développement du pouvoir d'agir », individuel et collectif. Il s'agit d'un mode d'accompagnement des personnes et des groupes, qui s'appuie sur les travaux et les expérimentations du chercheur canadien Yann Le Bossé.
Une dernière originalité de l'Accorderie, en tant que structure de l'économie sociale et solidaire, est d'utiliser la « monnaie-temps » comme unité de compte. Pour les échanges, il n'est en effet pris en compte que la durée du service rendu/demandé, et non pas sa valeur marchande en euros.

L'Accorderie de Grenoble est née de l'action concertée de six organismes et collectifs, ainsi que de l'engagement de quelques personnes. Les six membres fondateurs ont été :

- l'*UMIJ* (résidences jeunes et chantier d'insertion), devenue en 2018 le Pôle habitat insertion jeunes de la Mutualité française de l'Isère ;
- la *Régie de quartier Villeneuve/Village Olympique* de Grenoble ;
- la délégation Isère du *Secours catholique* ;
- l'*OPAC 38*, bailleur social isérois ;
- le *Sol alpin*, association ayant porté un projet de monnaie locale ;
- les *Forums RSA* de l'agglomération, collectifs d'allocataires du RSA du Département.

Le label « Accorderie » a été obtenu à l'automne 2013, attribué par la Fondation Macif, l'organisme qui a importé du Québec, puis lancé en France cette innovation sociale.
Avec l'obtention des premiers financements à la fin de l'année 2013, l'association a pu recruter un premier salarié à temps partiel, avec pour fonction l'animation, et louer un local. L'Accorderie a ouvert en mars 2014. Un deuxième salarié, également à temps partiel, a été recruté pour assurer la coordination et la recherche de financements. Il a commencé à travailler en septembre 2014.

Quelques accordeur.e.s devant l'entrée du 62 rue Général Ferrié en avril 2018

2. Le Réseau des Accorderies de France (ou RAF)

L'Accorderie de Grenoble fait partie d'un réseau de près d'une quarantaine d'associations similaires. Le *Réseau des Accorderies de France* a été mis en place en 2013 par la Fondation Macif, le Secours Catholique-Caritas et la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de soutenir le développement du concept d'Accorderie sur tout le territoire national. Il a un rôle de garant du socle de principes communs et il est habilité par la Fondation Macif à délivrer l'agrément « Accorderie ».

Le RAF a notamment pour missions de mutualiser, accompagner, professionnaliser et consolider les Accorderies existantes, de promouvoir les Accorderies, de les représenter auprès des instances et organisations nationales et internationales, et d'être garant du respect et de l'évolution de la Charte des Accorderies françaises.

La carte des Accorderies en France : presque la moitié est en région AURA

Pour cela, le RAF dispose de chargés de mission à Paris et en région. Des sessions de formation sont aussi proposées tout au long de l'année aux salarié.e.s des Accorderies, aux membres des Conseils d'administration et à tout accordeur souhaitant s'impliquer.
Le principal outil mutualisé est le Site Internet (www.accorderie.fr), commun à toutes les Accorderies, et pris en charge financièrement par le RAF. Les offres, demandes, comptes-temps et coordonnées de tous les accordeurs y sont accessibles dans des bases de données. Tout membre y a accès, à l'aide de ses codes personnels. Ce Site est aussi un outil de communication pour chaque Accorderie, ainsi qu'un outil de suivi statistique.

3. L'ancrage territorial

Installée les deux premières années dans les quartiers populaires du sud de la ville (Secteur 6 de Grenoble), au carrefour des quartiers de la Villeneuve, du Village Olympique et Vigny-Musset, l'Accorderie dispose depuis le printemps 2016 d'un local dans le quartier Capuche (voir carte), un grand appartement du bailleur social Actis, au rez-de-chaussée d'un immeuble HLM, à mi-chemin entre les quartiers du sud et le centre-ville, bien desservi par les transports en commun.

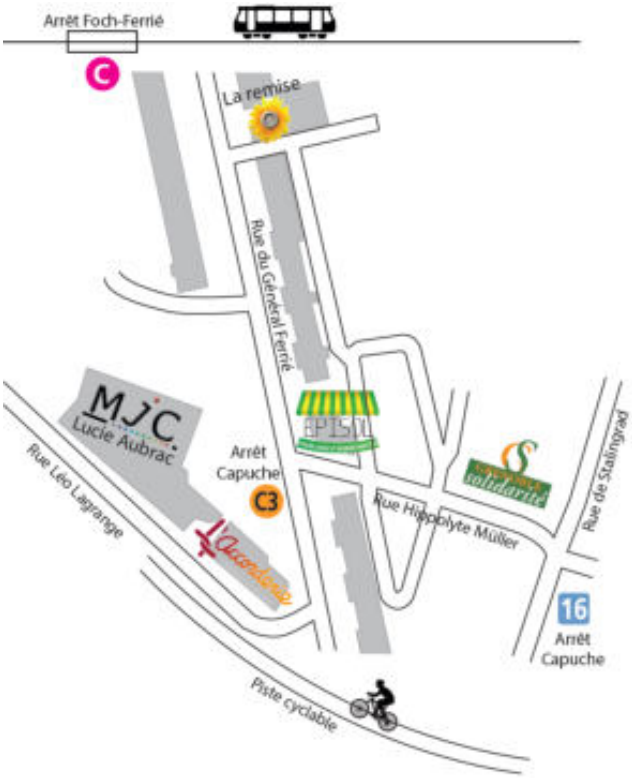

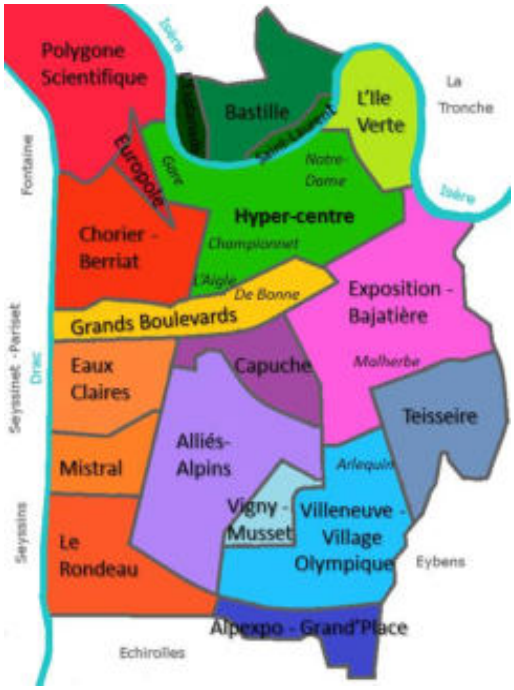

Les principaux quartiers de Grenoble

Grâce à des liens avec les autres structures de l'économie sociale et solidaire localisées à proximité (notamment l'épicerie Episol, la Bifurk, Grenoble-Solidarité), avec la MJC (Lucie Aubrac) et la Maison des habitants (MDH) Capuche, l'Accorderie est bien ancrée dans son quartier. Des rencontres organisées par la MDH, auxquelles elle participe, ont lieu chaque trimestre et permettent aussi de nouer des liens avec toutes les structures du Secteur 4 de Grenoble.

L'Accorderie est cependant active sur toute l'agglomération de Grenoble. Son territoire d'action englobe l'ensemble de la ville de Grenoble et les principales communes de la Métropole Grenoble-Alpes.

4. La gouvernance et les ressources humaines

Comme dans toutes les Accorderies, la gouvernance de l'association est assurée par un Conseil d'administration, avec le soutien du ou des salariés, et avec une forte implication de tous les membres actifs.
Il s'agit donc d'une gouvernance autant que possible collective, horizontale et démocratique. Les Statuts avaient été modifiés en 2015 afin que cette forme de gouvernance soit effectivement assurée par des membres actifs, accordeur.e.s, et non pas par les représentants des personnes morales qui ont fondé l'association. Des commissions thématiques contribuent aussi à cette gouvernance non verticale.

De l'automne 2014 à l'automne 2017, l'Accorderie a compté deux salariées à temps partiel, pour 1,3 ETP (soit 0,8 + 0,5), toutes les deux en CDI. Le choix, dès le départ, avait en effet été de proposer des emplois non précaires.
A la suite des difficultés financières de 2017, l'association a dû se séparer d'une des deux salariées.

II. LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS DANS LE FONCTIONNEMENT EN 2018

Les changements importants de l'année 2018 concernent les ressources humaines, les moyens financiers et les stratégies de recherche de financement, ainsi que les Statuts.

1. Ressources humaines : un salarié, épaulé par des volontaires et stagiaires

Après la décision prise à l'automne 2017 d'engager une procédure de licenciement économique de la personne salariée chargée de la coordination et des recherches de financements, l'Accorderie a fonctionné à partir de la fin 2017 avec une seule salariée, de profil animatrice. La titulaire du poste ayant décidé, au moins d'avril, pour des raisons personnelles, de quitter son poste, une nouvelle animatrice a été recrutée en mai, en CDI plein temps.

Avec l'arrivée, en février (durant 6 mois), pour le fonctionnement et les actions de communication extérieure, d'Alexandra, volontaire en service civique, et, fin mai (pour 4 mois) d'Adélie, stagiaire étudiante en Master communication, une équipe entièrement nouvelle a donc été mise en place.
Deux autres jeunes volontaires (Axel et Olivier) sont venus en renfort à partir d'octobre 2018 (pour 8 mois). Comme la volontaire présente de février à juillet, ils ont été mis à disposition par le Mouvement *Sol*, qui promeut toutes les formes de monnaies alternatives et qui est agréé par l'Agence du service civique.

Toutes ces personnes ont bénéficié de formations. L'animatrice, comme tout salarié d'Accorderie, a suivi la formation de base (dite « formation socle », sur trois jours) pour ce poste, organisée par le RAF. Elle a été aussi formée sur quatre journées au « Développement du Pouvoir d'Agir » (ou DPA), toujours par le RAF, qui organise également une fois par trimestre, pour les salariées des Accorderies du Sud-Est, des séances d'analyses professionnelles.
Par ailleurs, elle a bénéficié d'une journée d'information sur les responsabilités de tuteur de volontaires en service civique.
Tous les volontaires ont eux suivi une formation aux premiers secours d'une journée et, pour la volontaire arrivée en février, une initiation de trois jours aux monnaies alternatives et à l'économie sociale et solidaire, proposée par le Mouvement *Sol*.

2. Les moyens financiers : un fort soutien de la Métropole Grenoble-Alpes et l'élaboration de nouvelles stratégies

Comme en 2017, les ressources viennent majoritairement du secteur public, pour 59 %.
Les financements publics proviennent essentiellement d'une collectivité territoriale, la Métropole Grenoble-Alpes (32 % du total, plus de 50 % des aides publiques).
Les deux autres principaux financeurs publics sont :

- l'Etat, à travers le **FDVA** (Fonds de développement de la vie associative) ;
- une banque publique, la **CDC**.

La **Caisse d'allocations familiales** a aidé l'Accorderie au titre du « Soutien au développement de la vie locale », à hauteur de 9 % du budget total.

En ce qui concerne les financements privés (29 % du budget total), ils continuent de venir surtout de fondations puisque l'Accorderie a bénéficié en 2018 du soutien des Fondations **MACIF, Jeanine et Maurice Mérigot et Monoprix**.
Cependant, si les dons, via le **Fonds de dotation** des Accorderies, sont restés encore modestes (5 % du total), de nouvelles stratégies de recherche de financement ont été élaborées et ont commencé à être mises en œuvre.
Pour les dons des particuliers, une campagne locale d'information a été lancée fin octobre. En quelques semaines, près de 2000 euros ont pu être recueillis.
En direction des entreprises, grâce à un accompagnement par l'organisme **GAIA** (réseaux France Active et Initiative France), une nouvelle stratégie d'approche a été élaborée, en vue de sa mise en œuvre à partir de 2019. L'animatrice salariée, la stagiaire en communication, ainsi que le trésorier, ont bénéficié à partir de fin mai 2018 de cet accompagnement.

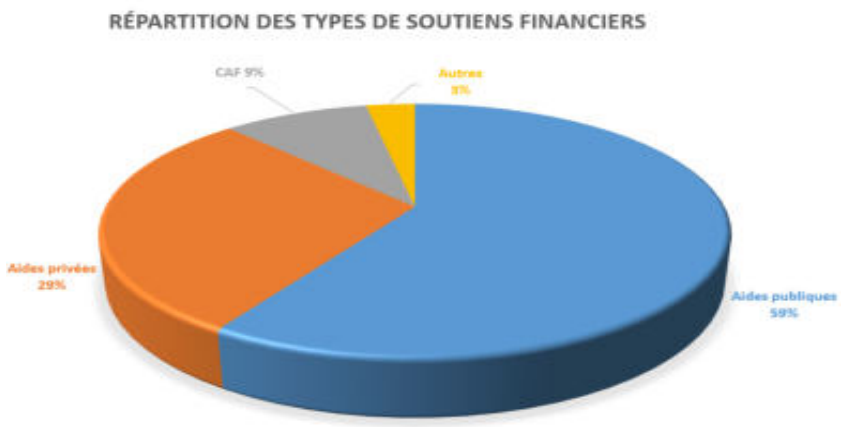

3. De nouveaux Statuts

L'année 2018 a été aussi marquée par l'adoption de nouveaux Statuts (reproduits en annexe).
Des changements étaient nécessaires en lien avec le développement des aides privées via le Fonds de dotation commun à toutes les Accorderies. Il a fallu notamment changer le nom de l'association : *Accorderie de Grenoble*, et non plus *Echange'heures*.
Des articles ont été aussi légèrement modifiés pour renforcer le caractère non lucratif et désintéressé des actions et modes de gouvernance de l'association.

III. LES MEMBRES ACTIFS : PRES DE 580 ACCORDEUR.E. S INSCRITS

Au cours de l'année 2018, la barre des 500 accordeur.e.s a été franchie. L'Accorderie comptait près de 580 membres à la fin de l'année, contre environ 450 un an auparavant.
La progression moyenne annuelle a augmenté. En effet, depuis les débuts de l'Accorderie, celle-ci était d'une centaine d'inscriptions par an alors qu'en 2018 près de 130 nouveaux membres se sont inscrits.

Les femmes sont toujours majoritaires. Toutes les générations sont bien représentées. Presque la moitié des personnes vivent seules. La part des personnes qui ont une activité professionnelle est toujours faible : un tiers des adhérent.e.s. Plus de la moitié des accordeur.e.s vit sous le seuil de pauvreté.
Les données plus détaillées qui suivent sont issues du module statistique du site Internet commun à toutes les Accorderies de France, et des informations recueillies au moment de l'inscription de chaque accordeur.

1. Répartition par sexe

En 2018, l'Accorderie de Grenoble compte toujours plus de femmes que d'hommes. Leur part est égale à l'année dernière : elles représentent toujours 60 % des membres.

Année 2018		
Sexe	**Nombre d'accordeur.e.s**	**Pourcentage**
Homme	234	**40 %**
Femme	340	**60 %**
Total	574	100 %

2. Répartition par âge

Tous les âges sont bien représentés à l'Accorderie. La répartition est stable par rapport à l'année précédente.

Année 2018		
âge	**Nombre d'accordeur.e.s**	**Pourcentage**
18-25	52	9 %
26-35	154	27 %
36-45	86	15 %
46-55	82	14 %
56-65	89	15,5 %
66 et +	107	19 %
Inconnu	2	0,5 %
Total	574	100 %

Les deux générations les plus représentées sont les jeunes de 26 à 35 ans, et les personnes de plus de 66 ans, comme le visualise le diagramme circulaire suivant.

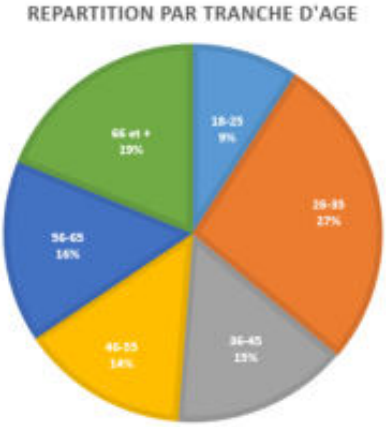

3. Situation familiale

Les personnes vivant seules représentent toujours presque la moitié des accordeur.e.s. C'est une constante par rapport aux années précédentes.

Année 2018		
Situation à la maison	**Nombre d'accordeurs**	**Pourcentage**
Couple avec enfants	55	10 %
Couple sans enfants	89	15,5 %
Monoparental	40	7 %
Vivant en colocation	107	19 %
Vivant seul	281	49 %
Inconnu	2	0,5 %
Total	574	100 %

Les familles avec enfants (couple ou parent solo) sont encore faiblement représentées, comme le résume ce diagramme.

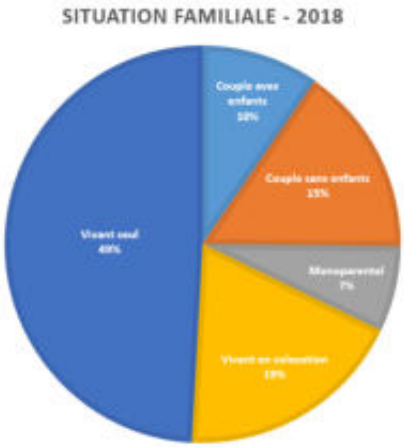

4. Situation professionnelle

En 2018, la part de salariés diminue légèrement et passe de 26 à 25 %.
La proportion de personnes ayant un emploi se limite toujours à un tiers des accordeur.e.s.
La plus forte proportion est celle des personnes qui n'ont pas de travail. Elle augmente légèrement puisqu'elle passe de 32 à 34 %. La proportion de retraités est importante : plus de 20 %. Les étudiants sont aussi bien représentés : plus de 10 %.

Année 2018		
Occupation	**Nombre d'accordeurs**	**Pourcentage**
Etudiant	61	11 %
Salarié	142	25 %
Emploi non salarié	40	7 %
Retraité	117	20 %
Sans-emploi	193	34 %
Bénévolat	16	3 %
Inconnue	5	1 %
Total	574	100 %

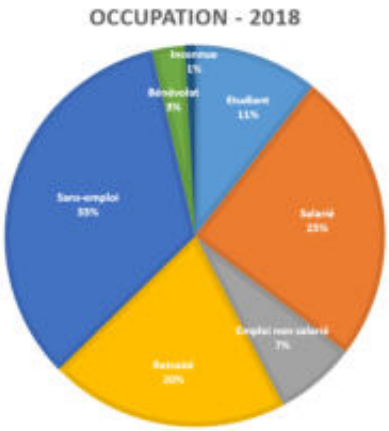

5. Revenus

La situation de précarité caractérise plus de la moitié des membres de l'Accorderie.
Comme le résument le tableau et le diagramme suivant, plus de la moitié dispose de moins de 10 000 euros de revenus par an. En prenant en compte les personnes qui ont moins de 20 000 euros par an, cela représente presque 80 % des accordeur.e.s.

Année 2018		
Revenus annuels	**Nombre d'accordeurs**	**Pourcentage**
Moins de 10 000	297	52 %
De 10 001 à 20 000	155	27 %
De 20 001 à 30 000	60	10 %
De 30 001 à 40 000	38	7 %
De 50 001 et plus	11	2 %
Inconnue	13	2 %
Total	574	100

6. Commune de résidence

Comme le résument les deux tableaux suivants, pour les années 2017 et 2018, la proportion de personnes habitant dans la commune de Grenoble est toujours la plus grande, mais elle est en légère baisse.
En deuxième et troisième place se retrouvent les deux villes les plus peuplées de la Métropole, Saint-Martin d'Hères et Echirolles.

Année 2017		
Répartition géographique	**Nombre d'accordeurs**	**Pourcentage**
Grenoble	321	72 %
Saint-Martin d'Hères	30	7 %
Echirolles	21	5 %
Meylan	14	3 %
Fontaine	8	2 %
Autres commune	47	10 %
Hors agglo	6	1 %
Total	447	100 %

Année 2018		
Répartition géographique	**Nombre d'accordeur**	**Pourcentage**
Grenoble	411	72 %
Saint-Martin d'Hères	38	7 %
Echirolles	27	5 %
Fontaine	9	2 %
Meylan	14	2 %
Autres communes	66	10,5 %
Hors agglo	9	1,5 %
Total	574	100 %

7. Comment les accordeur.e.s ont-ils connu l'existence de l'Accorderie ?

Enfin, il est intéressant de savoir comment les membres ont eu connaissance de l'existence de l'association. La provenance des accordeur.e.s dans l'association est majoritairement due au bouche-à-oreille, via un.e accordeur.e ou un.e ami.e. Près de 20 % viennent après en avoir entendu parler dans le cadre d'un organisme ou d'une institution, et 17 % lors d'un stand ou d'une présentation de l'Accorderie.

Année 2018		
Provenance	**Nombre d'accordeurs**	**Pourcentage**
Accordeur ou ami	280	49 %
Internet	42	7 %
Médias ou promotion spéciale	33	6 %
Organisme ou institution	111	19 %
Stand/Présentation	100	17 %
Inconnu	8	1 %
Total	574	100 %

IV. LES ECHANGES

L'unité de compte des échanges rendus/demandés est le temps passé pour réaliser le service. Il s'agit d'une « monnaie-temps ».
Concrètement, pour chaque échange effectué, le compte-temps (dont dispose chaque accordeur.e dans l'Espace membre du site Internet commun à toutes les Accorderies de France) est crédité ou débité. Ce travail est effectué par la salariée ou par les membres actifs formés pour cela.

Le domaine d'activité concerné par chaque échange est aussi mentionné. Il existe une vingtaine de grandes catégories pour classer les services, ainsi que des sous-catégories.
Toutes ces données sur les transactions permettent de suivre globalement l'évolution des échanges d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

1. Repères quantitatifs

Après une légère baisse en 2017, le nombre de transactions a connu en 2018 une forte augmentation, de presque 50 %.
On peut également noter que la part des échanges associatifs (c'est-à-dire les services rendus à l'Accorderie) qui était de 43 % en 2016, a diminué pour se stabiliser autour de 25 %.

	Nb global de transactions	Nb d'échanges associatifs
2016	698	297
2017	618	157
2018	**967**	**225**

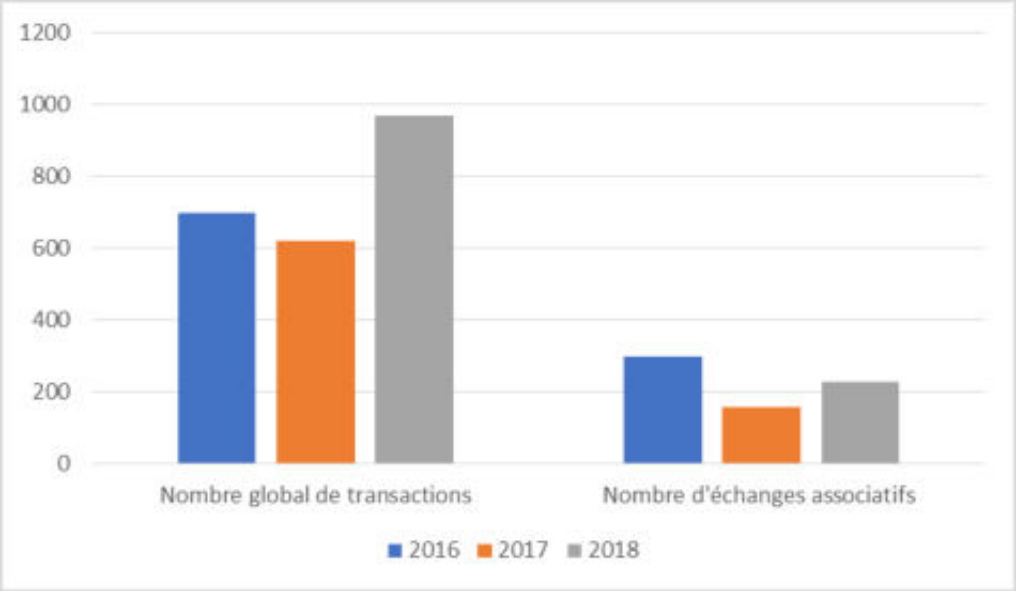

2. Principaux domaines d'échange

Comme en 2017, les échanges les plus nombreux ont concerné le domaine des **Langues**.
Les services en baisse concernent le jardinage, les travaux, le sport.
Les domaines en hausse sont ceux du **Bien-être** (yoga, Pilates, méditation…), de **l'informatique**, des **Arts et de la Culture.**

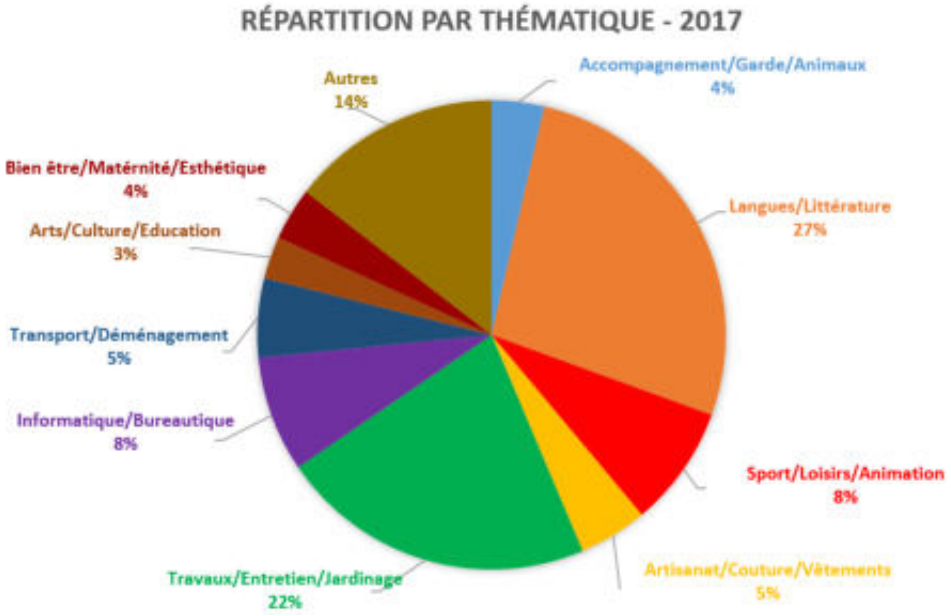

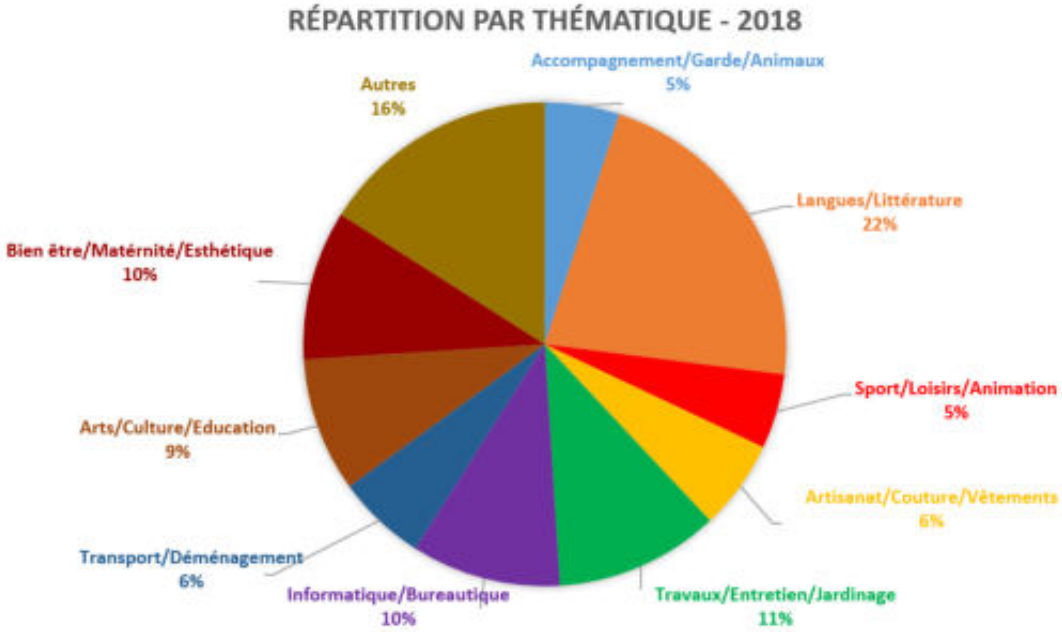

3. Paroles d'accordeurs

« L'Accorderie ça m'occupe, ça me permet de voir des gens, de rencontrer des personnes de toutes origines et religions. Je n'ai pas eu de problème avec les gens avec qui j'ai fait des échanges, ils étaient gentils. Ça permet de rendre des services à des gens qui en ont besoin, c'est valorisant. Ça me fait sortir de chez moi, de l'ennui. »

« J'ai entendu mes amis parler de l'Accorderie, donc je leur ai demandé ce que c'était. Quand je suis venu, j'ai découvert une super association où je peux prendre des cours pour améliorer mon français. Ce qui m'a tout de suite plu, c'est la confiance que tu peux avoir avec les autres accordeurs et avec l'équipe de l'Accorderie. »

« Moi, j'ai une conception de l'Accorderie pour qu'on puisse rendre le monde meilleur.

Bon, c'est pas gagné…mais l'Accorderie y contribue fortement ! »

« J'ai dû accepter mon invalidité et les conséquences que cela a engendré dans ma vie. Je suis tombée un peu par hasard sur le site de l'Accorderie. Je pensais échanger mon métier, mais je n'ai pas pu car je le pratique toujours. Par contre je me suis trouvé d'autres talents cachés, des rencontres riches et même une famille. »

« L'Accorderie m'apporte du lien et de la solidarité, beaucoup de solidarité ! On y rencontre toujours des personnes à l'écoute des besoins de l'autre et prêt à rendre service. Nouvellement arrivée à Grenoble dans une période de difficultés familiales, j'ai pu compter immédiatement sur le soutien des accordeurs. L'association m'a permis de faire des connaissances et de créer des liens d'amitié. Elle m'a aussi offert un espace pour m'exprimer et partager mes compétences à travers des ateliers de relaxation. »

« L'Accorderie, quelle belle association ! On pousse la porte, et on est accueilli chaleureusement, avec le sourire. Cela fait du bien au moral, à l'âme. On est tout de suite à l'aise grâce à l'environnement, on se sent en famille…il y a toujours une oreille attentive pour trouver une solution à nos problèmes, pour nous venir en aide. On est plus seul, on se sent soutenu moralement. »

V. LES ACTIVITÉS COLLECTIVES

Les activités collectives sont souvent un préalable aux échanges individuels. Elles ont lieu en général au local de l'Accorderie qui est devenu un formidable vecteur de rencontres, un espace de partage, un accélérateur d'idées collectives.

1. Le local

C'est au 62 rue général Ferrié, au cœur du quartier de la Capuche, que l'Accorderie a posé ses valises au printemps 2016, dans un T6 loué avec un loyer minoré par le bailleur social ACTIS. En constante évolution, ce lieu spacieux et confortable vit au gré des envies et des projets des accordeur.e.s.
Fin 2018, on pouvait y trouver :

- un espace de gratuité où chacun peut déposer les objets dont il n'a plus besoin (vêtements, vaisselle…) et où tout est gratuit ; géré par Marie-Annick D., régulièrement rangé et trié afin de rester attractif, on y trouve souvent des trésors ;

- une bibliothèque qui regroupe des ouvrages de tous styles (romans, BDs, Art…) et même une encyclopédie complète donnée par des adhérents ;

- une salle de F.L.E. *(Français Langue Étrangère)* aménagée suite à l'arrivée de nombreuses personnes nouvellement arrivées à Grenoble ayant un grand besoin de cours de Français ; cette salle s'est dotée rapidement d'un tableau, d'un ordinateur et de matériel pédagogique adapté (livres, fiches…) obtenu auprès du Centre Ressources Illettrisme de l'Isère (IRIS) par Benoît, accordeur responsable de ce pôle ;

- une salle d'inscription, dévolue à l'information et aux formalités d'inscription ; cette pièce se veut accueillante et calme, garantissant confidentialité et accueil sur-mesure aux aspirants-accordeur.e.s. ; on y trouve des ordinateurs munis d'internet pour pouvoir effectuer une première visite de l'Espace Membre et y déposer en direct ses premières offres et demandes ;calme, ensoleillée, spacieuse et modulable, cette salle accueille également les réunions d'équipe, les ateliers couture, l'informatique, mais aussi de la méditation ou du yoga ;

- un espace Couture, muni de quelques machines à coudre, peu à peu fourni en matériel au gré des dons ; il a connu un beau succès dès sa création et a donné naissance au projet « Tote-bags » ;

- un espace informatique, remis au goût du jour par Axel, volontaire en service civique spécialiste des réparations de tout ordre ; il dispose depuis l'automne de trois ordinateurs fonctionnels, permettant à tous les adhérents d'accéder à leur Espace Membre, mais aussi à leurs e-mails ou encore d'effectuer leurs démarches en ligne ;

- une cuisine utilisée par l'équipe permanente et pour le repas partagé hebdomadaire ; elle reste sommairement équipée, mais les travaux prévus pour 2019 (grâce à un financement de la Métropole) pour l'agrandir et l'équiper laissent entrevoir de beaux ateliers cuisine en perspective.
En attendant, et pour accueillir les deux ateliers mensuels mis en place en partenariat avec EPISOL, ceux-ci sont hébergés par la grande cuisine de la Maison des Habitants du secteur 4.

- un salon doté de deux canapés confortables, de plantes vertes et de grandes vitres laissant entrer la lumière, le salon est un lieu agréable pour se rencontrer, se reposer ou laisser émerger les idées. Les murs, dont certains ont été recouverts pendant l'été d'une peinture spéciale « tableau noir », laissent la part belle aux diverses informations (plannings, petites annonces…) et on y accueille autant les réunions que les moments conviviaux.

L'année 2018 a été marquée par une volonté d'ouverture du local aux accordeur.e.s, et ce, hors des horaires de permanence. Aujourd'hui, le projet de l'Accorderie prend vie au quotidien dans ce lieu où les adhérents peuvent se retrouver, trouver du soutien ou proposer des projets en toute liberté.

2. Les ateliers

L'année 2018 a été marquée par une grande variété d'ateliers, proposés pour la plupart au local et avec une belle régularité.

- **Les ateliers Informatique**
  Après un bon départ, en début d'année, sous l'impulsion de la salariée et en réponse aux nombreuses demandes, les ateliers Informatique ont connu une perte de vitesse au cours du second semestre, en raison d'un manque de personnes qualifiées pour les animer et d'ordinateurs fatigués...

- **Les ateliers d'écriture**
  Proposés en fin de journée au local, une ou deux fois par mois par des accordeur.e.s souvent en binôme (Myriam et Karine, puis Evoua et Gilles), ces séances de jeux avec les mots ont rassemblé de 2 à 6 personnes à chaque fois.

- **L'atelier Initiation à la Réflexologie**
  Rendez-vous incontournable proposé par Chantal S., il rassemble une fois par mois entre 4 et 6 personnes.

- **Le théâtre**
  Mené par Christ pendant quelques mois, puis par Cindy, l'atelier théâtre a été proposé chaque mois en 2018, sous diverses formes.

- **L'atelier Étirements / Relaxation**
  Animés par Elisabeth M., deux ateliers ont permis à quelques accordeur.e.s stressé.e.s de retrouver un peu de sérénité.

- **L'atelier Mandala**
  Animé par Danielle, l'atelier Mandala est l'occasion idéale pour quelques personnes de se détendre un mercredi sur deux.

- **L'atelier Conversation en anglais**
  Hebdomadaire, puis programmé à la suite de l'atelier Mandala, mené de main de maître par Parisette et Agnès, cet atelier bimensuel rassemble de plus en plus d'aficionados.

- **Les ateliers écolos**
  Initiation aux huiles essentielles, recettes « anti-gaspi » et zéro-déchet, fabrication de produits naturels (déodorant, lessive, pierre d'argile...)…tant pour le ménage que pour l'hygiène, la beauté, la santé...Sidonie a partagé avec les accordeur.e.s tous ses trucs et astuces écolos !

- **Les ateliers cuisine**
  Démarrée avec les ateliers *cuisine récup'* et *chips de légumes* animés par des accordeur.e.s membres de l'association *Géfélépots*, la série des ateliers cuisine participatifs a continué de plus belle avec un atelier *Gâteau de pain* en mars, *Couscous* en avril, *Cuisine vegan* en juin (animé par Basma) et *Cuisine guinéenne* (animé par Dantouma et Aboubacar) en août. Chacun de ces rendez-vous a réuni entre 6 et 15 personnes venues se régaler tout en apprenant à réaliser de délicieuses recettes.

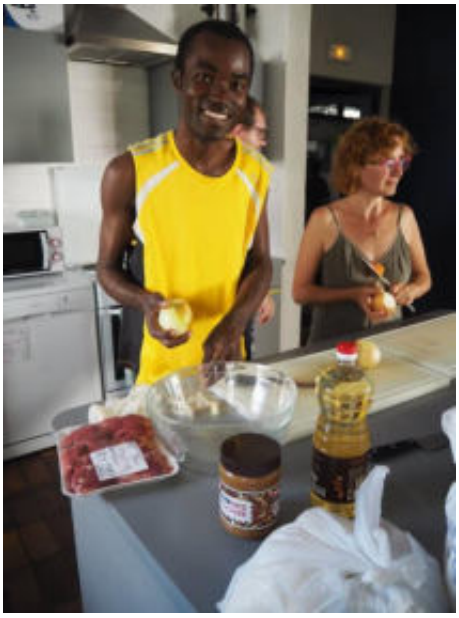

- **La méditation**
  Ces précieux ateliers ont eu lieu chaque semaine en 2018, à la galerie La Vina grâce à Myriam et François-Marie, puis au local grâce à Jacques qui a pris la relève et emmène entre 4 et 6 personnes dans son sillage de sérénité chaque lundi.

- **Les Ateliers créatifs**
  Broderie, fabrication de broches, fabrication de cadres en carton, ateliers de Noël pour enfants et pour adultes (couronnes de l'avent, décorations, biscuits…)...nos accordeur.e.s aux doigts d'or (Marie-Annick, Fabienne, Angelina, Giuseppe, Agnès…) ont partagé leur talent avec les petits comme avec les grands.
  Une visite de l'association *A bords perdus* de la Villeneuve, spécialisée dans le cartonnage (fabrication d'objets et de mobilier en carton), a également permis d'imaginer des ateliers sur ce thème à l'avenir...

- **Le Pilates**
  C'est en novembre que Christiane a commencé à proposer son atelier de Pilates, cette gymnastique douce adaptée à tou.te.s, à raison d'une séance d'une heure par semaine. Elle a déjà ses habitué.e.s !

- **La couture**
  Bimensuel depuis octobre, à la suite du repas partagé, ce rassemblement des couturières mené par Marie-Annick, Cécile et Isabelle, sert à la fois de lieu de réparation, de transmission de savoir et de création puisqu'y est né le projet T*ote-bags (cf « Groupes Projet »).*

3. L'Achat Groupé

Un groupe d'accordeur.e.s (Joëlle, Geneviève, Catherine, Anne et Alain, grand organisateur d'échanges) ont partagé leurs bons plans tout au long de l'année avec plusieurs dizaines d'adhérents qui ont ainsi pu acquérir des produits de qualité, la plupart du temps locaux, à des prix défiant toute concurrence : **pommes**, **pommes de terre**, **miel de montagne**, **noix, huile de noix** et **pains d'épice alsaciens** ont donc régalé les accordeur.e.s en 2018.

4. Les sorties et moments conviviaux

L'Accorderie, c'est aussi l'occasion de faire de belles rencontres avec des personnes qu'on aurait peut-être jamais croisées autrement, dans une belle mixité d'âge, de milieux, de nationalités...

- **L'apéro mensuel**
  Organisé par Catherine, cet événement convivial récurrent rassemble au local une douzaine de personnes chaque 3ème samedi du mois.

- **Les sorties culturelles**
  Proposées par Catherine et Marie-Noëlle, amatrices de Culture et d'émerveillement, de nombreuses sorties collectives gratuites ont été proposées en 2018 : journée au lac de Charavines, conférences *1h de psy par mois*, concerts au conservatoire de musique ou dans le cadre de divers festivals, journées du Patrimoine, fête des lumières, salon Naturissima…

- **Les sorties cueillette**
  Connectée aux saisons et mine de bons plans, Geneviève a entraîné avec elle quelques accordeur.e.s à la chasse à l'ail des ours, à la framboise sauvage, ou, plus sagement, à des excursions à la Ferme de Noyarey pour y ramasser ses légumes soi-même.

- **Les randonnées**
  Spécialiste des randonnées accessibles en transports en commun, capable de s'adapter à tous les niveaux, Claude a partagé son amour de la montagne à de nombreuses reprises cette année avec des adhérent.e.s ravis et revivifiés.

- **Le repas partagé du mardi**
  Né après l'été, parti au départ comme un pique-nique amélioré avec trois ou quatre accordeur.e.s, ce rendez-vous rassemble aujourd'hui une douzaine de personnes chaque semaine à la suite de la permanence du mardi matin et mélange spécialités culinaires « maison » et légumes d'EPISOL cuisinés de façon collective, principalement sous la houlette de Marie-Annick et de de Perrine.
  Il est l'occasion de savourer et d'apprendre tout en découvrant les autres adhérent.e.s… Un moment fort chaque semaine !

On peut noter que le partenariat avec **EPISOL** s'est resserré en 2018, notamment grâce aux volontaires en service civique des deux structures, qui n'hésitent pas à mutualiser leurs belles énergies en imaginant des événements communs pour 2019 (à suivre !). Nous faisons également appel à cette épicerie solidaire pour nous fournir des denrées lorsque nous agrémentons les stands de dégustations (pain perdu, crêpes…).

- **Les après-midis JEUX**
  C'est à l'automne qu'est née l'idée des Après-midis JEUX. Ceux-ci ont eu lieu un dimanche par mois au local, chez Marie-Annick, chez Parisette…et ont rassemblé 5 ou 6 accordeur.e.s.

- **Le repas de fin d'année**
  Organisé à la Maison des habitants du secteur mi-décembre, ce repas convivial a rassemblé une cinquantaine d'accordeur.e.s venu.e.s savourer le repas asiatique concocté par Sophie, l'ancienne animatrice (mais toujours accordeuse) et Mavy, sa maman, et profiter des animations musicales de Joseph et Alain. Quelques petits cadeaux échangés, une farandole de desserts apportés par les participant.e.s, une kyrielle d'enfants ravis, ont fait de cet événement un beau souvenir pour finir l'année 2018 en beauté.

5. Les groupes projet

- **Le Groupe Compost**
  Porté par un collectif d'habitants du quartier, le compost du Jardin Pompidou a impliqué plusieurs accordeurs et l'Accorderie en tant que structure. Pendant l'hiver, les rencontres mensuelles ont eu lieu dans les locaux de l'association. Il est aujourd'hui entretenu avec attention par un groupe très assidu. Pour le rejoindre, inscrivez-vous… sur la liste d'attente !

- **Le Groupe Jardin**
  Semé dès le printemps 2018 et porté par Benoît D., le projet du Jardin potager Pompidou, à deux pas du local, à l'entrée du grand Parc Pompidou, a réuni un groupe d'accordeur.e.s deux fois par mois jusqu'à l'automne.

- **Le Groupe projet *Tote-bags****
  Imaginé dans la salle de couture pour fédérer les talents autour d'une jolie idée, ce projet a mobilisé une dizaine d'accordeuses (Marie-Annick, Cécile, Isabelle, Yasmina, Danielle, Mireille, Danielle, Anne-Marie…) qui ont œuvré avec dextérité pour créer plus d'une cinquantaine de sacs de courses en tissu de récupération.
  Tous uniques, ceux-ci ont été personnalisés aux couleurs de l'association (« *Accorderie de Grenoble, fait avec cœur par les accordeur.e.s* ») à l'occasion d'un atelier sérigraphie mené par Ben Bert, artiste local.

Colorés et pratiques, utiles et écologiques, chacun.e peut avoir le plaisir de recevoir l'un de ces sacs contre tout don à l'Accorderie de plus de 6€ (12€ pour les non-accordeurs).

* *to tote= trimballer,* en anglais

- **Le Groupe-Projet WELCOME !**

Organisés à l'automne par Benoît pour tenter de faire face aux nombreuses demandes de cours de Français, deux apéros *WELCOME* ont permis aux offreurs de se rencontrer et de s'organiser pour accueillir et accompagner au mieux les demandeurs. Après l'essai de différentes formules, le choix a été fait de privilégier la constitution de binômes afin de garantir un suivi personnalisé et régulier à ces accordeur.e.s dont les problématiques et les besoins sont divers, complexes et parfois fluctuants.
Nous travaillons main dans la main avec des partenaires (la MDH, l'IRIS, les foyers UMIJ, les écoles des jeunes en CAP…) afin de partager la tâche et d'être en capacité de rediriger les personnes vers d'autres interlocuteurs si besoin.

V. L'IMPLICATION DES ACCORDEUR.E.S

1. La dynamisation des échanges et les commissions internes

- **Les Foires aux services**
  L'occasion idéale de découvrir ce que le ou la voisin.e a comme talents cachés ! Une seule en 2018...à refaire plus régulièrement en 2019.

- **Les Conseils des accordeurs**
  Un conseil a eu lieu en 2018, au cœur de l'été, à la salle du GOULP. Il a réuni une douzaine d'habitué.e.s venus réfléchir aux différentes problématiques rencontrées à l'Accorderie (la gestion des conflits, les échanges, les subventions, l'aménagement du local…).

- **Les Commissions Inscriptions**
  Une commission essentielle qui a permis de décider l'aménagement de la salle d'inscriptions.

- **La Commission Com'**
  Au cours du stage d'Adélie, notre stagiaire en Communication, quelques accordeur.e.s se sont rencontré.e.s en juillet pour apporter leur expérience et leurs idées concernant les outils de communication de l'Accorderie, notamment le stand, régulièrement amélioré.

- **La commission Relance téléphonique**
  Face au constat qu'un certain nombre d'adhérents n'échangent pas, ou plus, et que leurs annonces ne sont donc plus à jour, des actions de relance sont régulièrement menées par des accordeur.e.s. En 2018, une campagne téléphonique a été menée.

2. Les événements

- **La Fête de soutien de l'automne**

Cet événement, proposé aux adhérents à la fin du mois d'octobre, a été l'occasion de réunir une cinquantaine d'adhérent.e.s à l'occasion du lancement de la campagne de dons de particuliers, qui doit permettre à tou.te.s de soutenir financièrement l'Accorderie, et plus particulièrement d'en garantir le local.
Il s'est inscrit dans les nouvelles stratégies de recherche de financements, mises en œuvre en 2018, en vue d'augmenter les aides privées à l'Accorderie. Grâce au Fonds de dotation commun à toutes les Accorderies, qui existent depuis fin 2014, les dons peuvent être ciblés vers l'Accorderie de Grenoble et ils peuvent permettre de bénéficier de reçus fiscaux pour des réductions d'impôts.

Cette fête a eu lieu dans la salle polyvalente de la MDH Chorier-Berriat, en centre-ville.
Un petit discours, de nombreux dons et micro-dons réalisés en direct, et les participants ont pu se délecter d'un buffet participatif, d'un concert folk de la famille de Geneviève et d'un karaoké pour se dégourdir les cordes vocales.
La plateforme en ligne est toujours ouverte pour accueillir les dons !

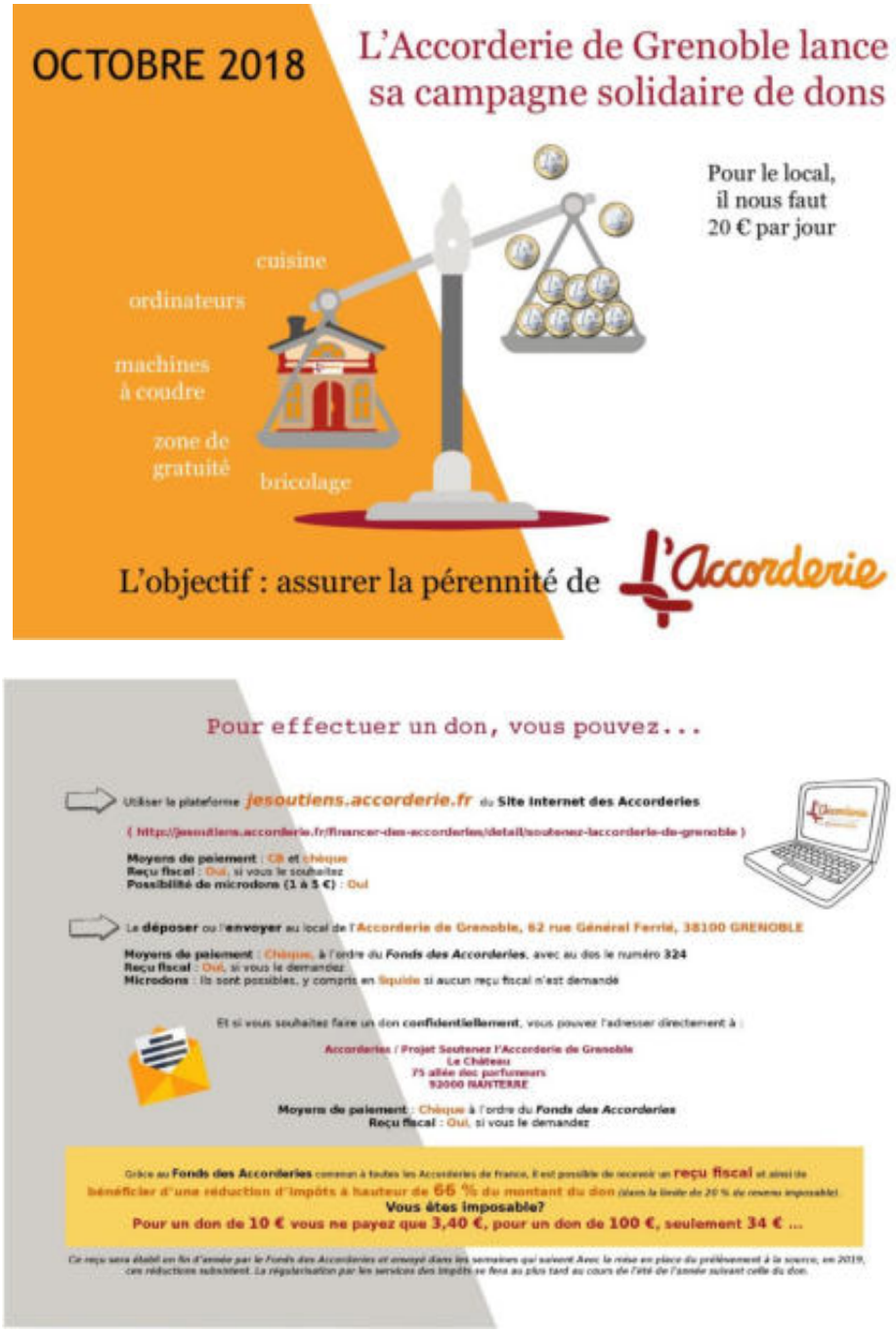

Le flyer réalisé pour l'information

3. Le RAF

Les accordeur.e.s sont régulièrement invité.e.s à participer à des événements du Réseau des Accorderies de France.

- En juin, trois d'entre eux (Odile, Jonathan et Alexandra) se sont rendus à **l'Assemblée Générale du Réseau à Biarritz** pour discuter des orientations et projets de toutes les Accorderies de France ;
- deux (Paméla et Catherine) ont participé à trois journées de débats, de formation et de moments conviviaux à **l'Accorderie d'été** qui a eu lieu à Sardieu en septembre,
- deux (Anne et Thierry) ont participé, fin novembre, à une **rencontre inter-Accorderies** de l'Isère destinée à mettre en place une stratégie commune de recherche de financements.

VII. LA COMMUNICATION

En 2018, une nouvelle stratégie de communication a été expérimentée à l'Accorderie, avec des actions dans les **commerces**, grâce au soutien de la Fondation Monoprix, qui nous a amenés à organiser des stands dans les magasins Monoprix, et ceci en priorité dans la zone géographique du **Centre-ville** et des Grands-Boulevards, qui compte encore peu d'accordeurs et où les problèmes de la pauvreté et de l'isolement se posent aussi.
L'Accorderie dispose de nombreux moyens de communication, qu'ils soient internes (à destination des accordeur.e.s) ou à destination d'un public plus large, le plus souvent dans l'objectif d'attirer de nouveaux adhérents pour diversifier et multiplier les possibilités d'échanges.

1. Les outils de communication internes

- **La « Feuille de Chou »**

Toujours très attendue par les adhérent.e.s, la « Feuille de chou », lettre d'information mensuelle, livre chaque mois dans les boîtes mails des accordeur.e.s les ateliers à venir, les projets en cours, les besoins urgents et les rendez-vous à ne pas manquer. Un programme mensuel au format A4 est également édité chaque mois pour être mis en ligne et en accès libre au local.

- **L'Affichage au local**

Un gros travail de l'équipe est réalisé pour mettre en avant les activités, les projets, les propositions, mais aussi toutes sortes d'informations utiles aux accordeur.e.s. Pour cela, des panneaux, des tableaux et tous les murs accueillent affiches et *post-it* en fonction de l'actualité de l'Accorderie.

2. Les outils de communication externes

De mai à septembre, nous avons accueilli Adélie, stagiaire en Communication, qui en a profité pour relancer la page Facebook de l'Accorderie qui a de plus en plus d'adeptes, et pour créer et faire imprimer des cartes de visite très utiles dans les relations avec les partenaires de l'Accorderie.
Flyers, affiches…revus régulièrement, ils sont très utiles pour présenter l'Accorderie.

- **Le site internet**

Commun à toutes les Accorderies, il présente chacune d'entre elles et permet à tou.te.s de prendre connaissance des événements et du programme mensuel. Il offre ensuite, lorsque l'on est inscrit, l'accès à **l'Espace Membre** où sont répertoriées les milliers d'annonces actives.

- **Les supports papier**

L'Accorderie utilise deux sortes de flyers, ainsi que des affiches mis.e.s à jour régulièrement.
En 2018, en plus des stands et événements, ceux-ci ont été déposé.e.s dans les commerces de proximité du centre-ville, autour des Monoprix, pour appuyer les actions menées dans ces quartiers.

- **La page Facebook**

La page Facebook de l'association permet l'accès à son projet à d'autres personnes, notamment les plus jeunes, ainsi qu'une visibilité intéressante et des contacts avec les partenaires.

3. Les stands et présentations

L'équipe de l'Accorderie, et tout particulièrement les volontaires en service civique, dont c'est la mission principale, tient régulièrement des stands de présentation de l'association afin de la faire connaître et de recruter de nouveaux adhérent.e.s.

En 2018, Alexandra, puis Axel et Olivier ont donc déployé la banderole de l'ACCORDERIE dans les lieux suivants :

- **Résidences de l'UMIJ** (Foyer des Ecrins, Foyer des îles, Foyer du Taillefer) à raison de deux stands par mois en moyenne

- **Monoprix du centre-ville** (République et Caserne de Bonne) et des Grands boulevards (Vallier-Catane) où cinq stands ont été proposés aux salariés et aux clients

- **Marchés** : après celui de la Villeneuve (en avril) et celui du quartier Mistral (en décembre), il a été décidé de développer cette forme de promotion en multipliant les tractages sur ces lieux de passage et de brassage des populations. Les marchés Hébert-Perinettti, Europole, Place aux Herbes, Sainte-Claire et Estacade, ont déjà été abordés, à suivre !

Des présentations de nos actions ont également été proposées dans divers lieux tels que la **Fête de quartier de l'Île verte**, la fête « A l'Asso ! » de **Cap Berriat**, l'association **AGIRabcd**, le **GEM l'Heureux coin**, le Café Capuche de la **MDH du secteur 4**, le comité de pilotage de la **Maison des associations**, la **MDH Abbaye-Jouhaux**… merci à eux pour leur accueil !

L'Accorderie a également accueilli en juin un petit-déj' réseau organisé par **LE MOUVES** qui a permis à une dizaine de structures de l'ESS de se découvrir.

4. Les participations à des événements

L'Accorderie a participé à de nombreux événements en 2018, l'occasion pour les accordeur.e.s de faire connaître leur association et pour toute l'équipe de partager des moments créatifs et conviviaux avec les partenaires.

- **Capuche en fête** *(juin)*

La traditionnelle fête du quartier qui rassemble chaque année structures et habitants autour d'un moment convivial et festif a mobilisé une équipe d'adhérents pour proposer des jeux aux enfants du quartier, ravis.

- **Fête des tuiles** *(juin)*

Une quinzaine d'accordeur.e.s se sont relayés pour proposer des ateliers créatifs tels que l'origami modulaire (Hélène), le tricot (Marie-Annick) ou encore le mandala (Danielle). De nombreuses personnes sont passées au stand découvrir l'Accorderie.

- **Forum des associations** *(septembre)*

L'Accorderie a tenu un stand lors de cet événement organisé pour la première fois, au Palais des sports, et qui a rassemblé un grand nombre d'associations grenobloises. Beaucoup de passages de personnes intéressées, une interview diffusée en direct et des échanges prometteurs avec les autres structures.

- **Animations d'été du secteur 4**

Sur une proposition de la Maison des Habitants du secteur 4 dans le cadre des « Animations d'été » voulues par la ville de Grenoble et destinées aux habitants restant en ville pendant l'été, l'Accorderie a co-organisé deux soirées durant l'été 2018. Un apéro au **Parc Pompidou en juillet** et un **en août au square Lafleur** ont permis de beaux contacts avec les autres structures (Episol, la bibliothèque Alliance, la MJC Lucie Aubrac…) et un réel mélange des publics venus danser au son de l'accordéon de Joseph et parcourir quelques livres les pieds dans l'herbe.

- **Visite d'une délégation de Caritas des Balkans** *(octobre)*

L'Accorderie a accueilli dans son local une quinzaine de personnes d'une délégation du Secours Catholique-Caritas venue de pays des Balkans (ex Yougoslavie, Grèce) pour découvrir les projets socialement innovants de notre région. Nous avons présenté le projet et échangé longuement avec les participants, très intéressés par le concept et le fonctionnement de notre association.

- **Cap' sur l'ESS** / Mois de l'ESS *(novembre)*

C'est dans le cadre du Mois de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) que nous avons co-organisé, avec nos voisins EPISOL et Ulisse / Grenoble Solidarité, une visite guidée gourmande et ludique de nos trois structures. Peu de visiteurs, mais la visite de notre élu de secteur, René de Ceglié, et des contacts noués avec des partenaires avec lesquels nous espérons développer les projets communs.

L'Accorderie a également organisé un **Repas partagé** à destination des habitants de l'Immeuble LOU au mois de novembre, repas qui n'a attiré presque que des habitué.e.s… à refaire au printemps pour plus de succès !

4. Les médias

L'Accorderie a été présente, via des interviews, dans divers médias en 2018, parmi lesquels :

- la radio **France Bleu** en mars,
- la radio **RCF** en mai,
- le Site Internet **Ici Grenoble**.

VII. ANNEXES

En Annexe de ce Rapport d'activité, les reproductions des documents officiels suivants :

- ***Charte des Accorderies***
- ***Code de courtoisie de l'Accorderie de Grenoble***
- ***Statuts (adoptés en mai 2018)***

Charte des accorderies françaises

La mission de l'accorderie

L'accorderie a pour mission de combattre la pauvreté et l'exclusion sociale en renforçant les solidarités dans la communauté locale entre des personnes d'âges, de classes sociales, de nationalités et de sexes différents. L'accorderie développe, par et pour ses membres, les accordeurs, un réseau d'échanges de services accessible à toutes les personnes qui désirent améliorer leurs conditions de vie. L'action de l'accorderie repose sur des valeurs d'égalité, de solidarité et de reconnaissance des compétences et des talents de tous les citoyens et citoyennes qui deviennent accordeurs.

Le projet économique et social de l'accorderie

L'accorderie se constitue en structure d'économie sociale et solidaire entièrement dédiée à cette mission ou est portée par une structure déjà existante.

Pour faciliter les échanges, elle utilise une « monnaie sociale » basée sur le temps. Cette monnaie sociale (le temps) se distingue de la monnaie d'usage courant (l'argent) utilisée dans le système économique traditionnel, puisqu'elle valorise les compétences et savoir-faire de ses utilisateurs en les mettant sur un pied d'égalité (la valeur est celle du temps passé à l'échange).

Pour échanger des services, il faut être un accordeur. Toutes les personnes intéressées et prêtes à échanger des services peuvent devenir membres, dans la mesure où elles adhèrent à la mission, respectent la charte de l'accorderie et vivent à proximité géographique de l'accorderie (afin de rendre possible les échanges).

Dans une accorderie, chaque accordeur est rémunéré, pour le temps offert, par des heures qu'il pourra utiliser à son tour pour recevoir un autre service. Un accordeur reçoit du temps en rémunération de ses services et s'acquitte avec du temps pour ceux qu'il reçoit. La participation à un comité de travail ou l'accomplissement d'une tâche technique pour l'accorderie sont considérés comme des services rendus. Toutefois, comme pour toute structure d'économie sociale et solidaire, la participation aux réunions du conseil d'administration est considérée comme du bénévolat.

Le fonctionnement d'une accorderie est pris en charge par les accordeurs, en respectant les principes de la démocratie. Les accordeurs sont impliqués dans les instances décisionnelles et dans l'organisation des activités du réseau. Ce sont eux qui prennent l'initiative des activités offertes aux accordeurs. Les salariés n'ont pour fonction que d'en faciliter la réalisation en apportant un soutien.

Les principes du système d'échanges

Une accorderie fonctionne selon cinq principes :

1. **Une heure égale une heure** : une heure de service rendu équivaut à une heure de service reçu, quels que soient la nature, la complexité ou l'effort reliés au service échangé.
2. **L'échange repose sur le temps et non l'argent** : le seul moment où l'argent entre en ligne de compte, c'est pour rembourser les dépenses directes liées à un service rendu.
3. **Équilibre dans les échanges** : le mécanisme de l'échange implique qu'un accordeur est parfois débiteur, parfois créditeur; il doit rechercher l'équilibre entre ses offres et ses demandes de services.
4. **De l'échange et non du bénévolat** : la participation à un comité de travail ou l'accomplissement d'une tâche technique pour l'accorderie sont considérés comme des services rendus. La seule exception est la participation aux réunions du conseil d'administration, qui reste bénévole;
5. **Prise en charge de l'organisme par les accordeurs** : une accorderie ne saurait fonctionner sans que l'implication des accordeurs soit au cœur du processus. Ces derniers ont la charge de réaliser et d'organiser les activités d'échange, contre une rémunération en heures accorderie, et avec le soutien du personnel permanent.

L'échange de services comporte trois volets : l'échange individuel, les activités collectives d'échange et l'échange associatif.

1. **Par échange individuel**, on entend un échange de services entre deux accordeurs ou entre un accordeur et un petit groupe d'accordeurs.
2. **Par activité collective d'échange**, on entend un service d'intérêt « général » qui s'adresse à l'ensemble des accordeurs.
3. **Par échange associatif**, on entend les services achetés en heures par l'accorderie à un ou plusieurs accordeurs pour couvrir ses propres besoins d'organisation et de fonctionnement ou ses activités courantes.

A _____ , le _____

Pour l'accorderie de _____

Visa et signature

Code de courtoisie de l'Accorderie

- Offrir un service est **un geste volontaire**. Un Accordeur a toujours **le droit de refuser** une demande de service sans avoir à se justifier. **Aucun harcèlement ne sera toléré**.

- Il faut faire ses demandes de service au moins 48 heures à l'avance en contactant les Accordeurs entre 9h et 21h, du lundi au vendredi, ou de midi à 21h le week-end et les jours fériés, en indiquant que l'on est Accordeur avant de demander un service.

- Lorsqu'on laisse un message sur un répondeur, il faut parler lentement et clairement. De plus, par respect pour les Accordeurs qui vous téléphonent, veillez à leur répondre, même si la date pour un service demandé est passée.

- Lorsque vous donnez un rendez-vous à un Accordeur, il est important de vous y rendre. Si vous êtes dans l'impossibilité d'y aller, il faut **prévenir la personne**. Il va aussi de soi qu'il faut **arriver à l'heure**.

- La **discrétion** entre Accordeurs est souhaitable. Toutefois, il ne faut pas hésiter à formuler une plainte pour insatisfaction aux responsables de L'Accorderie concernant un service reçu ou rendu.

- Il est important que les **règles d'hygiène élémentaires** soient respectées dans les services appropriés (massage, cuisine, etc…).

- Lorsqu'on est membre d'un comité de travail, il est souhaitable d'avoir **une implication constante** et de **prévenir lorsqu'on ne peut pas venir** à une rencontre.

- **Tous les services doivent être payés en temps, jamais en argent**. Toutefois, des frais peuvent être demandés pour le coût du matériel fourni lors de l'échange.

- Pour le transport en voiture, les règles suivantes s'appliquent :
    - On ne peut pas réclamer de frais d'essence pour le covoiturage interurbain. Il n'y a que du temps qui peut être demandé.
    - Pour le transport local, les frais d'essence peuvent être réclamés, suivant le kilométrage parcouru

Le montant réclamé par km sera fixé chaque année par le Conseil d'administration, sauf pour les trajets de plus de 50km qui feront l'objet d'une entente entre les deux Accordeurs.

- L'annuaire des membres et l'Espace membre du site web de L'Accorderie sont **confidentiels**. L'utilisation de ces outils est réservée uniquement aux Accordeurs.

- **Il est strictement interdit d'utiliser l'annuaire des membres ou le site web de L'Accorderie pour faire de la sollicitation**.

- Il est important de prévenir l'Accorderie en cas de changement d'adresse / téléphone / mail.

Statuts

Préambule

L'Accorderie de Grenoble a pour finalité de gérer un système d'échange de services selon le concept développé au Québec et mis en place en France avec l'appui de la Fondation Macif et de ses partenaires.

Une Accorderie vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion en renforçant les solidarités entre des personnes d'âges, de classes sociales, de nationalités et de sexes différents.

Elle développe, par l'échange de services et la coopération, les conditions d'une amélioration réelle, et au quotidien, de la qualité de vie de tous ses membres, les Accordeurs.

En signant la Charte des Accorderies, une nouvelle Accorderie s'engage à respecter les 5 principes et valeurs fondatrices de l'Accorderie :

1. Une heure donnée = une heure reçue

Le principe de fonctionnement de base d'une Accorderie est qu'une heure de service rendu vaut une heure de service reçu, quels que soient la nature, la complexité ou l'effort reliés au service échangé. L'aide-ménagère vaut autant que le dépannage informatique, la correction de textes, ou des conseils en décoration. L'échange de services repose sur un rapport égalitaire.

2. Le temps comme monnaie d'échange

La monnaie d'échange d'une Accorderie, c'est le temps et non l'euro. Le seul moment où l'argent entre en ligne de compte, c'est lorsqu'il s'agit de rembourser les dépenses liées à un service rendu. Par exemple, c'est à l'Accordeur qui demande de l'aide pour peindre son logement de fournir la peinture.

3. Equilibre dans les échanges

L'adhésion à une Accorderie implique, de la part de chaque Accordeur, une obligation morale vis-à-vis du groupe et une aptitude réelle à rendre service. Il est essentiel que chaque Accordeur s'engage à participer aux échanges, par des offres et des demandes, afin de garantir le bon fonctionnement du système.

4. De l'échange et non du bénévolat

Dans une Accorderie, le seul bénévolat est celui de la participation aux réunions du conseil d'administration. S'impliquer dans un comité de travail ou accomplir une tâche technique pour l'Accorderie est considéré comme un service rendu. Chaque Accordeur est rémunéré, pour le temps passé, par des heures qu'il pourra utiliser à son tour pour recevoir un autre service.

5. Prise en charge de l'accorderie par les Accordeurs

L'animation et l'organisation des activités d'échange se trouvent sous la responsabilité individuelle et collective de tous les Accordeurs. Une Accorderie ne saurait fonctionner sans la participation des Accordeurs, contre rémunération en temps, bien entendu.

Facteur d'un mieux-vivre ensemble, l'Accorderie promeut une autre idée de l'économie, plus solidaire et plus humaine. Innovant, son modèle permet de lutter contre l'isolement, et de constituer de multiples réseaux d'entraide.

Les soussigné(e)s et toute personne inscrite à l'Accorderie de Grenoble adhèrent à l'association dont le fonctionnement est régi par les présents statuts, conformément à la loi du 1er juillet 1901.

Article 1: Dénomination

Sa dénomination est « Accorderie de Grenoble »

Article 2: Objet et Buts

L'association Accorderie de Grenoble a pour objet exclusif de mettre en place et de développer sur le territoire de la métropole grenobloise toutes actions d'intérêt général à caractère social, familial, culturel, éducatif et philanthropique basées sur l'activité de l'Accorderie en lien et dans le respect de la Charte des Accorderies de France (voir le préambule) et de l'agrément de Franchise Sociale accordé par le Réseau des Accorderies de France.

Une Accorderie a pour missions de favoriser les solidarités de proximité et de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale grâce à la mise en place et l'animation d'un système d'échange de services basé sur une monnaie « temps » (1 h = 1 h) et accessible à tous. Ce système d'échange permet de créer un large réseau de solidarités et de coopération entre tous les citoyens en tissant durablement des liens entre les habitants sur leur territoire de vie, en favorisant la rencontre et la mixité sociale entre des personnes d'âges, de situation sociale, de nationalités et de sexes différents, et en appuyant le développement du pouvoir d'agir de l'ensemble des individus.

Elle s'appuie sur une approche de conscientisation, d'éducation populaire, de développement de l'autonomie, de participation démocratique, de prise en charge de l'association par ses membres, et sur des valeurs de justice sociale et d'équité.

Article 3: Organisation et moyens

Article 3.1 : son siège social est sis à :

Immeuble Lou, appartement 35, 62 rue du Général FERRIE, 38 100 GRENOBLE

Il pourra être transféré sur décision du conseil d'administration.

Article 3.2 : la durée de l'association est illimitée.

Article 3.3 : les moyens d'action de l'association sont illimités, pourvu qu'ils soient utiles à l'accomplissement des buts de celle-ci. Les ressources de l'association comprennent toutes formes de ressources, dans la mesure où celles-ci ne sont pas contraires aux lois et règlements et où elles contribuent aux buts de l'association.

Article 4 : Les membres

Article 4.1 : composition

L'association est composée de trois catégories de membres, organisés en collèges.

× *Les membres actifs*, accordeur(e)s : l'Accorderie est ouverte à tous. Toute personne qui le souhaite peut bénéficier de l'accès au système d'échange de services de l'Accorderie, à condition d'accepter et de souscrire aux principes énoncés dans la Charte des Accorderies présentée dans ces présents statuts.

Toute personne bénéficiant du système d'échanges d'une Accorderie et ayant signé la charte des Accorderies de France devient membre actif de l'Accorderie et est appelé accordeur. En accord avec l'objet social et les statuts de l'association, il échange des services dans un esprit de coopération et de solidarité. En tant que membre actif, il est invité à participer à la gouvernance de l'association.

× *Les membres fondateurs*. Ce sont des personnes morales ou des collectifs qui, par leur participation et leur soutien initial, portent et/ou contribuent à la réussite de l'accorderie : l'UMIJ, la Régie de quartier de Villeneuve-Village Olympique, Sol Alpin, les Forums RSA de l'agglomération, le Secours Catholique, l'OPAC 38. Ils sont représentés dans les instances de l'association par un représentant, nommé par leurs soins, et sont membres de droit du Conseil d'administration.

× *Les partenaires* : ce sont des personnes morales ou des collectifs qui contribuent à la réussite du projet porté par l'association. Leur candidature est proposée pour approbation au Conseil d'Administration, et ils sont représentés dans les instances de l'association par un représentant, nommé par leurs soins.

Article 4.2 : admission, démission et radiation

Les membres de l'association doivent adhérer aux buts définis par les présents statuts et être acceptés par ses instances.

Aucune cotisation financière n'est demandée aux accordeurs pour devenir membre actif et participer à la gouvernance de l'Accorderie. Une contribution en temps au fonctionnement de l'Accorderie peut être envisagée.

La qualité de membre de l'association se perd:
- par la démission
- par la radiation, pour motif grave, prononcé par le Conseil d'Administration, le membre concerné ayant préalablement été entendu.

Article 5 : Administration de l'association

Article 5.1 : Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale comprend tous les membres de l'association quel que soit leur titre.
L'Assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au plus tard six mois après la fin de l'exercice annuel.
Le quorum est constitué des membres présents ou représentés.
Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétariat.
L'ordre du jour est indiqué sur les convocations. Seules sont traitées par l'Assemblée les questions soumises à l'ordre du jour.
L'Assemblée entend les rapports sur l'activité, sur la situation financière et morale de l'association.
Elle approuve les comptes de l'exercice clos, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour, et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement, pour le collège des membres actifs, des membres sortants du Conseil d'Administration. Pour être candidat au Conseil d'Administration, un accordeur doit avoir fait au moins deux échanges, l'un donné, l'autre reçu. Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité absolue des membres présents et représentés.

***Article 5.2* : Assemblée générale extraordinaire**

Si besoin, sur décision par vote majoritaire du conseil d'administration, ou sur la demande de plus du tiers des membres inscrits, le président peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 5.1.

Article 5.3 : Conseil d'administration

L'association est gérée par un conseil d'administration dont les membres du collège des membres actifs sont élus par l'Assemblée Générale pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois.

Les fonctions d'administrateurs de l'Accorderie sont exercés de façon désintéressée et gratuite.

En ce qui concerne le nombre total des membres, le Conseil d'Administration doit être composé d'un minimum de 12 membres et de 20 membres au maximum, dont les 6 membres de droit du collège des fondateurs.
Pour siéger valablement, au moins trois accordeurs parmi les membres actifs doivent être présents. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus nécessaires au fonctionnement de l'association et pour agir en toutes circonstances au nom de celle-ci.
Lorsqu'un vote est organisé au sein du Conseil d'administration, il obéit aux règles suivantes.
Les votes exprimés par le collège des membres actifs, présents ou représentés, comptent pour deux tiers des voix. Le (la) président(e) n'a pas de voix prépondérante.
Les votes exprimés par le collège des membres fondateurs, présents ou représentés, comptent pour un tiers des voix.
Le vote final est l'addition des votes exprimés et pondérés des deux collèges.
Les membres du collège des partenaires sont invités aux travaux du Conseil d'administration ; ils ont une voix consultative.
Sauf situation particulière, avalisée par décision du conseil, tout administrateur du collège des membres actifs qui n'aura pas assisté à trois réunions consécutives pourra être considéré comme démissionnaire. Dans cette hypothèse, le conseil pourvoit à son remplacement. Si ce départ fait en sorte que les règles de quorum ne soient plus en conformité avec les présents statuts, il procède alors à la nomination par cooptation d'un nouveau membre issu de la même catégorie qui siègera jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Article 5.4 : Comités de travail du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration pourra, s'il le juge nécessaire, constituer des comités de travail sur les sujets qui lui paraitront pertinents, tels que décrits dans le préambule. Ces comités seront constitués selon le cas, de membres accompagnés de partenaires ou de non-membres.

Article 5.5 : Fonctionnement du conseil

Le Conseil d'administration se réunit à chaque fois que c'est nécessaire et au moins quatre fois par année, sur invitation du président du conseil, ou à chaque fois qu'un quart de ses membres le demande.
Il est convoqué dans un délai d'au moins 7 jours. En cas de nécessité, et sous réserve de l'acceptation des membres, ce délai peut être réduit jusqu'à 24 heures.
Les convocations sont adressées sous la forme, notamment de lettres, courrier électronique et téléphone.
Le conseil d'administration siège valablement lorsqu'au moins la moitié plus un des administrateurs sont présents ou représentés.
Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés

Article 5.6 : Bureau du Conseil d'Administration
Le Conseil d'administration choisit parmi les membres présents au Conseil, et au scrutin secret, un bureau composé de trois à six membres avec au moins :

- un(e) président(e) issu(e) du collège des membres actifs ;
- un(e) ou plusieurs vice-président(e)s dont l'un(e) issu(e) des membres fondateurs ;
- un(e) secrétaire issu(e) du collège des membres actifs avec éventuellement un(e) secrétaire adjoint(e) ;
- un(e) trésorier(e) avec éventuellement un(e) trésorier(e) adjoint(e).

La ou les personnes titulaires d'une fonction de président ne peuvent la cumuler avec la fonction de trésorier. Par contre, la fonction de secrétaire et de trésorier peut être assurée par la même personne.

Article 5.7 : Fonctionnement du Bureau

Le bureau se réunit autant que nécessaire, sur invitation du président. Il gère les affaires courantes selon les orientations et directives décidées en conseil d'administration et prépare les dossiers et décisions à lui soumettre.
A chaque rencontre du Conseil d'administration, il fait rapport de ses activités, travaux et décisions.
Il ne peut se réunir et décider valablement que si au moins la moitié des membres sont présents.

Article 6: Dissolution de l'association

La dissolution de l'association ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale. En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celles-ci, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

Article 7: Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration pourra, s'il le juge nécessaire, arrêter le texte d'un règlement intérieur, qui déterminera les détails d'exécution des présents statuts.

Fait en autant d'originaux que de parties intéressées, plus deux destinées au dépôt légal, et un original pour l'association, disponible à son siège social.

Le secrétaire est désigné pour accomplir et signer au nom de l'Association toutes les formalités de déclaration et de publication prescrites par la législation en vigueur.

Fait à Grenoble , le 28 mai 2018

La Présidente
Anne Veitl

La secrétaire
Marie-Noëlle MARTINOD
MNM-1